

IMPORTANT: les procès-verbaux sont provisoires tant qu'ils n'ont pas été validés par le Conseil d'Administration

**Procès-verbal de la séance du
Conseil d'Administration du
CCAS du mercredi 9 avril 2025**



Conseil d'Administration du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 avril, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 24 mars, s'est réuni dans la Salle de Réunion de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Françoise BOUCHE-PILLON.

Étaient présents :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Mme Michelle LE PETIT, M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Paul LEVANEN, M. Xavier OLIVIERO, Mme Odile CAUDAL, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, M me Valérie ONNO

Absents excusés : Mme Dominique LE MEUR, M. Vincent COQUET, M. Frédéric ANDRÉ, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE,

Pouvoir remis : Mme Dominique LE MEUR à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON ; M. Frédéric ANDRÉ à M. Lionel FROMAGE

Nombre de membres en exercice : 17

→ Délibérations N°2025-CA09AVRIL-11 à N°2025-CA9AVRIL-13

Présents : 12 – Pouvoirs : 2 – Votants : 14

→ Délibérations N°2025-CA09AVRIL-14

Présents : 12 – Pouvoirs : 1 – Votants : 13

→ Délibérations N°2025-CA09AVRIL-15

Présents : 12 – Pouvoirs : 2 – Votants : 14

→ Délibérations N°2025-CA09AVRIL-16

Présents : 11 – Pouvoirs : 1 – Votants : 12

→ Délibérations N°2025-CA09AVRIL-17 à N°2025-CA9AVRIL-18

Présents : 11 – Pouvoirs : 2 – Votants : 13

Madame la Vice-Présidente propose la candidature de Mme Odile CAUDAL en qualité de secrétaire de séance. À l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve cette désignation.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° de Délibération		OBJET DE LA DELIBERATION
2025-CA9AVRIL-11	CCAS	Approbation du procès-verbal du 18 février 2025
2025-CA9AVRIL-12	CCAS	Repas des aînés : fixation du prix des repas accompagnants
2025-CA9AVRIL-13	CCAS	Repas des aînés : procédure d'inscription au repas
2025-CA9AVRIL-14	CCAS	Vote du Compte Financier Unique 2024
2025-CA9AVRIL-15	CCAS	Vote du Budget Primitif 2025
2025-CA9AVRIL-16	SSIAD	Vote du Compte Administratif 2024
2025-CA9AVRIL-17	SSIAD	Approbation du Compte de Gestion 2024
2025-CA9AVRIL-18	SSIAD	Vote du Budget Primitif 2025

CCAS

Délibération n°2025-CA9AVRIL-11

CCAS : Approbation du procès-verbal du 12 mars 2025

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Madame la Vice-Présidente indique au Conseil d'Administration que le procès-verbal, de la séance du Conseil d'Administration du 12 mars 2025, a été joint avec la convocation et le document de travail de la présente séance. Elle invite les membres à faire part d'éventuelles propositions de corrections ou de modifications.

VU le projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 12 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 12 mars 2025 ;

Article 2 : DONNE POUVOIR à Madame la Présidente ou à son représentant pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Ce bordereau n'a donné lieu à aucun échange

CCAS

Délibération n°2025-CA9AVRIL-12

CCAS : Repas des aînés : fixation du prix des repas accompagnants

Rapporteur : Madame Françoise BOUCHÉ-PILLON

La Vice-Présidente du CCAS rappelle aux membres du Conseil d'administration qu'une fois par an, la commune de GRAND-CHAMP, par le biais de son CCAS, offre un repas **aux Grégamistes âgés de 75 ans et plus.**

Ce dernier aura lieu le **samedi 11 octobre 2025 à l'espace 2000 Célestin Blévin.**

Une consultation restreinte et simplifiée a été adressée en date du 19 février 2025 auprès de 5 prestataires. 4 prestataires ont répondu :

- Aux Plaisirs du Zest Traiteur,
- Ets Poulain & Fils,
- L'Anthurium Traiteur,
- Globe traiteur.

Après analyse des offres sur la base des critères prévus à la consultation à savoir : la composition du menu, le forfait boissons, la prestation de service et des tarifs appliqués, il a été retenu les Ets Poulain & Fils pour un tarif de 34€ par convive.

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'en 2016, le Conseil d'Administration avait fixé à 75 ans l'âge à partir duquel la gratuité du repas est accordée.

Il convient désormais de définir le tarif applicable aux accompagnants ne remplissant pas les conditions pour bénéficier de cette gratuité (- de 75 ans et/ou non résidant sur la commune de Grand-Champ).

Pour information, en 2024, le prix du repas des accompagnants âgés de moins de 75 ans avait été fixé en fonction du tarif appliqué par le traiteur retenu.

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'Administration de fixer le prix du repas pour les accompagnants à 34€.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : FIXE, pour l'année 2025, le tarif du repas à 34€ pour les accompagnants âgés de moins de 75 ans ;

Article 2 : DONNE POUVOIR à la Présidente ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

M. GUEGAN demande si les traiteurs du Loc'h ont été consultés. Mme La Présidente de séance répond par l'affirmative en précisant qu'ils n'ont pas souhaité candidater. La consultation a bien concerné 5 traiteurs, seuls 4 ont répondu.

CCAS

Délibération n°2025-CA9AVRIL-13

CCAS : Repas des aînés : procédure d'inscription au repas 2025

Rapporteur : Madame Françoise BOUCHÉ-PILLON

La Vice-Présidente du CCAS rappelle aux membres du Conseil d'administration qu'une fois par an, la commune de Grand-Champ, par le biais de son CCAS, offre un repas **aux Grégamistes âgés de 75 ans et plus**.

En 2025, ce moment convivial aura lieu le **samedi 11 octobre à partir de 12h à l'espace 2000 Célestin Blévin**.

La Vice-Présidente, rappelle que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ne permet plus d'avoir recours à la liste électorale pour adresser une invitation au repas des Aînés âgés de **75 ans et Plus**.

Toutes les personnes concernées devront **OBLIGATOIREMENT** procéder à leur inscription auprès du CCAS :

Conditions :

- **Âge** : Être né avant le 1^{er} janvier 1951
- **Lieu** : Village Intergénérationnel de Lanvaux : 12 rue des Hortensias
- **Date** : du 30 juin 2025 au 19 septembre 2025
- **Documents souhaités** : Pièce d'identité,
 - Pour ceux n'ayant jamais participé justificatif de domicile.

Un carton de confirmation d'inscription sera remis par le CCAS et devra être présenté le jour du repas.

Le demandeur peut également se faire accompagner par 1 personne de – de 75ans. Dans ce cas, une participation de 34 € sera demandée.

Les personnes de 80 ans et plus qui **seront inscrites et qui ne pourront se rendre au repas sont invitées à se faire connaître impérativement avant le 24 octobre 2025 au CCAS** : Tél. : 02 97 66 45 28 ou par mail : accueil.mds@grandchamp.fr.

Pour les fêtes de fin d'année, un colis sera distribué dans la limite du respect de la date d'inscription

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés

Article unique : A PRIS ACTE que l'inscription au repas des aînés (grégamistes de 75 ans et plus) est désormais **OBLIGATOIRE**. Pour les 80 ans et plus qui ne pourront se rendre au repas des aînés il leur est demandé de se faire connaître au plus tard le 24 octobre 2025 pour bénéficier d'un colis de Noël et ce dans le respect de la limite de la demande d'inscription initiale.

Mme COUGOULAT demande quel sera le mode de communication pour informer les personnes âgées.

Mme La Présidente de séance précise que tous les supports de communication de la commune seront utilisés à savoir la presse locale, le grégamiste, les réseaux sociaux et la nouvelle application « Mon Village » en cours de déploiement. L'année dernière cela a bien fonctionné malgré le non recours aux listes électorales.

Mme La Présidente de séance précise qu'il est possible d'utiliser la liste électorale mais sous conditions qui ont été jugées un peu complexe à mettre en œuvre (rappel de l'avis du CDG56 ci-après)

M. GUEGAN demande des précisions sur les modalités

Mme La Présidente de séance les rappelle

- **Tranche des 75 ans à 80 ans** : obligation de s'inscrire au repas des aînés. Si inscrit et malade le jour du repas, il est nécessaire de prévenir le CCAS pour bénéficier du colis de Noël.
- **Tranche des 80 et +** : obligation de s'inscrire pour le repas des aînés et s'ils ne peuvent s'y rendre obligation de se faire connaître pour le colis de Noël (au plus tard le 24/10/25)

Pour rappel la réponse du DPD du CDG56 en date du 12/12/2024

Pour un envoi auprès des personnes « seniors » via la liste électorale, le courrier d'information doit comporter la mention suivante :

« Les informations recueillies par la commune de Grand Champ font l'objet d'un traitement destiné à l'envoi de communication institutionnelle ou communale dans le cadre de ses missions de service public. Celles-ci seront conservées 3 ans. L'origine de ces données est l'utilisation de la liste électorale qui peut être réutilisée par le maire pour ce type de communication. Vous pouvez vous opposer à figurer dans cette liste de diffusion. Leur destinataire est le CCAS auprès de qui vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, et d'opposition. Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données dpd@cdg56.fr ou recourir ultérieurement à la CNIL si les réponses ne vous semblent pas suffisantes. Vous pouvez également donner des directives pour le sort de vos données post mortem ».

Il conseille également de faire signer ce courrier par le Maire (et non au titre de Présidente du CCAS), puisque le Maire est libre d'utiliser la liste électorale pour de la communication communale.

CCAS : Présentation du Compte Financier Unique 2024

La présentation ci-dessous est réalisée sous forme globale pour l'ensemble des services rattachés au CCAS.

A-En section de fonctionnement

1- EN DÉPENSES

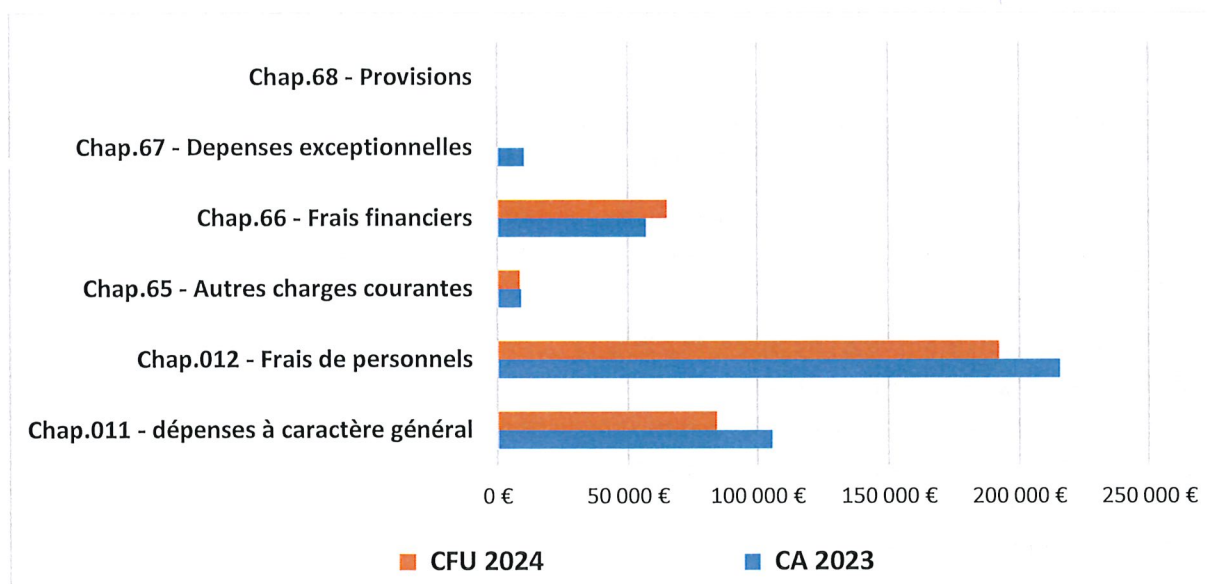
Elles s'établissent à **390 343 € pour l'année 2024** (439 085 € en 2023 soit - 11 %).

Elles comprennent l'ensemble des dépenses courantes liées à l'activité d'accueil et d'action sociale du CCAS et l'ensemble des dépenses afférentes :

- Aux Services Généraux du Pôle Solidarité :
 - Accueil social, action sociale et solidaire, logement et direction du CCAS
 - Maison des Solidarités
 - Gestion de fonctionnement du Village intergénérationnel de Lanvaux et du bâtiment impasse de la Madeleine.
- Au Service Portage de Repas
- À la Malle des Malins
- À la Distribution Alimentaire

Le détail des dépenses de fonctionnement se présente comme suit :

Chapitres	CA 2023	CFU 2024	Evolution €	Evolution %
Chap.011 - dépenses à caractère général	105 744,57 €	84 518,12 €	- 21 226,45 €	-20,07%
Chap.012 - Frais de personnels	215 963,33 €	192 355,92 €	- 23 607,41 €	-10,93%
Chap.65 - Autres charges courantes	9 187,89 €	8 752,85 €	- 435,04 €	-4,73%
Chap.66 - Frais financiers	57 276,01 €	65 268,00 €	7 991,99 €	13,95%
Chap.67 - Dépenses exceptionnelles	10 470,73 €	- €	- 10 470,73 €	-100,00%
Chap.68 - Provisions	16,00 €	- €	- 16,00 €	-100,00%
Total des dépenses réelles	398 658,53 €	350 894,89 €	- 47 763,64 €	-11,98%
Chap.042 - Amortissements	40 426,82 €	39 448,15 €	- 978,67 €	-2,42%
Total des dépenses d'ordre	40 426,82 €	39 448,15 €	- 978,67 €	-2,42%
Dépenses de l'exercice	439 085,35 €	390 343,04 €	- 48 742,31 €	-11,10%
Résultat antérieur reporté	89 188,96 €	57 753,20 €	- 31 435,76 €	-35,25%
Total des dépenses	528 274,31 €	448 096,24 €	-80 178,07 €	-15,18%



1.1- Chapitre 011 – Charges à caractère général => 84 518€ (105 744 € en 2023 soit – 20 %)

Article	2023	2024	Ecart €	Ecart %
	Montant	Montant		
60611 - Eau et assainissement	800 €	647 €	-153 €	-19%
60612 - Energie - Electricité	3 441 €	999 €	-2 442 €	-71%
60613 - Chauffage urbain	3 056 €	0 €	-3 056 €	-100%
60621 - Combustibles	5 €	1 208 €	1 202 €	22139%
60622 - Carburants	1 362 €	1 388 €	26 €	2%
60623 - Alimentation	2 148 €	1 187 €	-960 €	-45%
60631 - Fournitures d'entretien	1 635 €	1 007 €	-628 €	-38%
60632 - Fournitures de petit équipement	4 412 €	2 577 €	-1 835 €	-42%
60636 - Habillement et vêtements de travail		45 €	45 €	
6064 - Fournitures administratives	998 €	251 €	-747 €	-75%
6068 - Autres matières et fournitures	95 €	100 €	5 €	5%
611 - Contrats de prestations de services	39 703 €	41 958 €	2 255 €	6%
61358 - Autres locations mobilières	103 €		-103 €	
615228 - Entretien et réparations sur autres bâtiments	2 523 €	497 €	-2 027 €	-80%
61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant	1 341 €	37 €	-1 304 €	-97%
61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	1 096 €		-1 096 €	
6156 - Maintenance	12 097 €	8 285 €	-3 812 €	-32%
6161 - Primes d'assurances multirisques		488 €	488 €	
6162 - Assurance obligatoire dommage-construction		381 €	381 €	
6168 - Autres primes d'assurance	1 603 €	800 €	-803 €	-50%
6182 - Documentation générale et technique	616 €	528 €	-88 €	-14%
6184 - Versements à des organismes de formation	100 €	828 €	728 €	728%
62261 - Honoraires médicaux et paramédicaux		60 €	60 €	
6227 - Frais d'actes et de contentieux	2 822 €	652 €	-2 170 €	-77%
6231 - Annonces et insertions	370 €		-370 €	
6232 - Fêtes et cérémonies	18 315 €	11 777 €	-6 539 €	-36%
6234 - Réceptions	413 €	694 €	281 €	68%
6236 - Catalogues et imprimés	765 €	2 799 €	2 034 €	266%
6238 - Publicité, publications, relations publiques - Divers		1 530 €	1 530 €	
6251 - Voyages, déplacements et missions	443 €	178 €	-265 €	-60%
6261 - Frais d'affranchissement	1 688 €		-1 688 €	
6262 - Frais de télécommunications	824 €	1 149 €	325 €	39%
627 - Services bancaires et assimilés	528 €	0 €	-528 €	-100%
6281 - Concours divers (cotisations...)	160 €	85 €	-75 €	-47%
6283 - Frais de nettoyage des locaux	864 €	560 €	-304 €	-35%
62878 - Remboursements de frais à des tiers	1 417 €	1 447 €	30 €	2%
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules		378 €	378 €	
Total général	105 745 €	84 518 €	-21 226 €	-20%

Quelques explications :**60611 - Eau – (-19%)**

60612 – Électricité; 60613 - 60621 Chauffage: baisse de 4 296 €: décalage de facturation. Les consommations 2024 seront refacturées en 2025 par la commune.

60622 - Carburant : Stabilité des dépenses malgré une augmentation du prix au litre du carburant. Réduction du nombre de kilomètres du portage de repas. Présence d'un véhicule pour le Relais Loch Solidaire depuis septembre 2024.

611 - Contrat prestation de service : 41 958 € (+2 255 €)

▶ **Achat de repas à l'EHPAD : + 785 €**

Sur l'exercice 2023, 6 588 repas achetés au prix moyen de 5.71 €, soit 37 631 €

En 2024, 6 681 repas au prix de 5.75 €, soit 38 416 €

▶ **Sport Santé : + 544 €**

En 2023, 40 heures au prix moyen de 35.45 €

En 2024, 54 heures (+35 %) au prix moyen de 36.33 €

▶ **Prestation photos seniors : + 800 € en 2024**

6232 – Fêtes et cérémonies : 11 777 € (-6 539 €)

▶ **Animation en faveur des aînés : - 5 108 € en 2024**

En dépenses 2023, le repas des aînés 2022 et le goûter 2023

Une partie des colis 2023 (569 €) sont comptabilisés en 2024

6156 – Maintenance : - 3 812 € en 2024

▶ **Prestation de la commune : - 750 €**

▶ **Vérification des installations des bâtiments : décalage prestation 2024 sur le début 2025**

1.2- Chapitre 012 – Charges de personnel : 192 356 € (215 963 € en 2023 soit – 11%)

La baisse importante des frais de personnels s'explique par plusieurs éléments :

- ▶ En 2023, le CCAS a versé à la CNRACL une contribution rétroactive dans le cas d'un dossier de retraite (rachat de points IRCANTEC), d'un montant de 16 500 € pour un agent du CCAS sur la période 1994-2006 ;
- ▶ Un agent du CCAS en arrêt maladie est passé en demi-traitement en septembre 2024, soit impact de - 5 600 €.

Evolution des effectifs du CCAS :

Poste/fonction	2023	2024
1 directrice Pôle Solidarité/CCAS	1 ETP	1 ETP 2 mois d'arrêt
1 agent CESF du CCAS	1 ETP 12 mois d'arrêt	1 ETP 12 mois d'arrêt
1 agent CESF remplaçante CCAS	0,66 ETP sur 10 mois	0,66 ETP
1 agent d'accueil de la MDS/ Administration générale du CCAS	0,80 ETP	0,80 ETP
1 agent portage de repas et entretien des locaux	0,70 ETP Sur 12 mois	0,74 ETP Sur 12 mois
Remplacement portage de repas	0,10 ETP	0,10 ETP
Service RH/Finances	0,10 ETP	0,10 ETP
Moyenne annuelle	4,25 ETP	4,40 ETP

Toutefois, la part des dépenses de fonctionnement consacrée au chapitre 012 - charge de personnels est en augmentation entre 2023 et 2024 :

Année d'exercice	Dépenses réelles du chapitre 012	Dépenses réelles totale de l'exercice	Part en % des charges de personne sur les dépenses totales
2024	192 356 €	350 895 €	55 %
2023	215 963 €	398 660 €	54 %
2022	184 375 €	316 292 €	58 %
2021	150 611 €	253 841 €	59 %
2020	173 342 €	270 324 €	64 %
2019	62 997 €	131 622 €	48 %

Même si les charges de personnels ont diminué en 2024, elles restent néanmoins élevées.

1.3- Chapitre 65 - Autres Charges de gestion courante => 8 752€ (9 188 € en 2023 soit - 5%)

Ce chapitre est utilisé exclusivement dans le cadre des missions principales du CCAS : les aides sociales légales et facultatives et les subventions de la Banque Alimentaire du Morbihan.

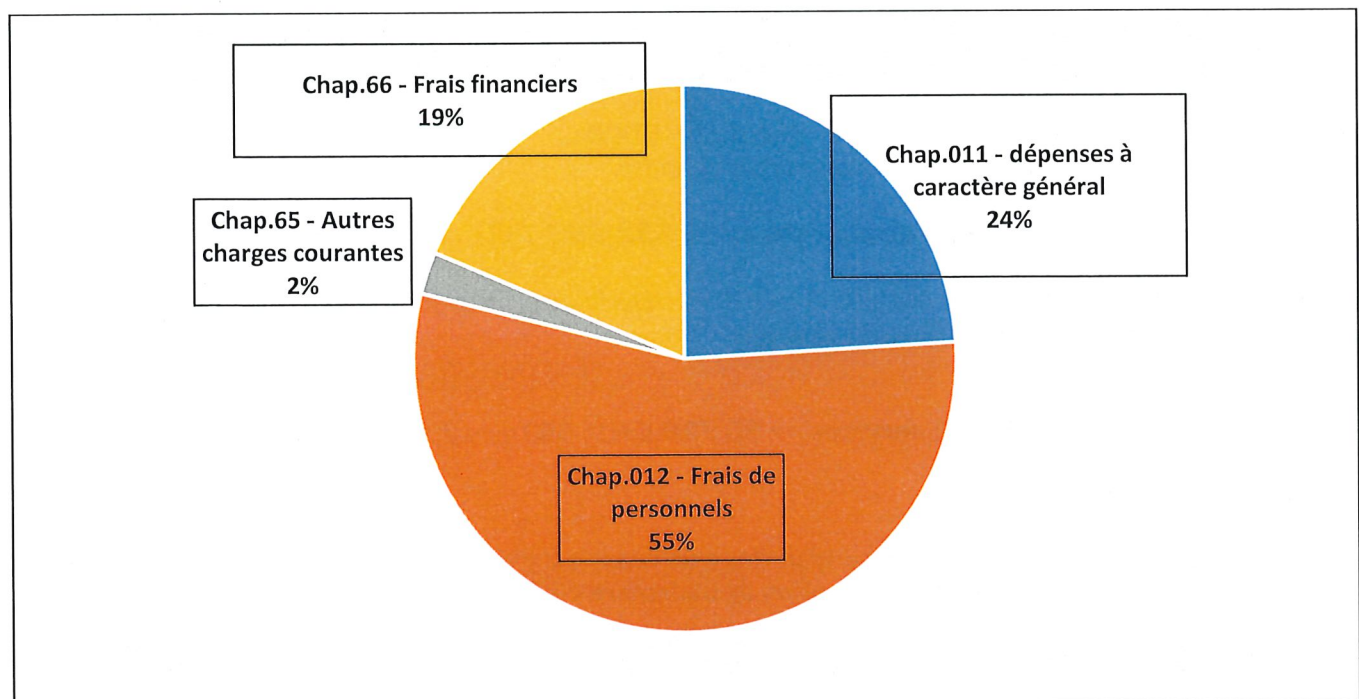
A noter, que sur l'exercice 2023, étaient comptabilisées 2 années de subvention pour la BAM.

Dans le total de ce chapitre, figurent des dépenses de 2023, pour 1 000 € et des admissions en non-valeur, pour 1 100 €.

1.4- Chapitre 66 – Charges financières => 65 268 € (57 276 € en 2023 soit + 14%)

Ces frais financiers sont constitués à 40 % par les intérêts de portage de l'ex bâtiment du SSIAD.

La ventilation des dépenses réelles 2024 est la suivante :



1.5- Chapitre 042 – des amortissements en baisse de 979 € qui s'établissent à 39 448 € (40 427 € en 2023 soit -2 %).

2- EN RECETTES

Elles s'établissent à **403 497€** pour l'année **2024** (469 521 € en 2023 soit - 14%)

Chapitres	CA 2023	CFU 2024	Evolution €	Evolution %
Chap.13 - atténuation de charges	83 752,67 €	19 632,41 €	- 64 120,26 €	-76,56%
Chap.70 - Produits des services	114 562,85 €	95 720,48 €	- 18 842,37 €	-16,45%
Chap.74 - Dotations et participations	6 986,07 €	3 364,45 €	- 3 621,62 €	-51,84%
Chap.74 - Participation communale	160 000,00 €	130 000,00 €	- 30 000,00 €	-18,75%
Chap.75 - Autres produits de gestion	103 448,28 €	154 011,21 €	50 562,93 €	48,88%
Chap.76 - Produits financiers	- €	7,00 €	7,00 €	#DIV/0!
Chap.77 - Produits spécifiques	8,24 €	- €	- 8,24 €	-100,00%
Total des recettes réelles	468 758,11 €	402 735,55 €	- 66 022,56 €	-14,08%
Chap.042 - Amortissements	763,00 €	761,00 €	- 2,00 €	-0,26%
Total des recettes d'ordre	763,00 €	761,00 €	- 2,00 €	-0,26%
recettes de l'exercice	469 521,11 €	403 496,55 €	- 66 024,56 €	-14,06%
Résultat intérieur reporté	- €	- €	- €	
Total des recettes	469 521,11 €	403 496,55 €	-66 024,56 €	-14,06%

Les recettes de fonctionnement baissent, en global, de 66 000 €.

Il convient néanmoins de détailler les évolutions par chapitre.

2.1- Chapitre 013 – Atténuation de charges => 19 632 € (83 753 € en 2023 soit – 77 %)

La forte baisse des recettes de ce chapitre est justifiée dans la mesure où le CCAS a perçu un remboursement d'assurance conséquent (64 158 €) sur un dossier ancien.

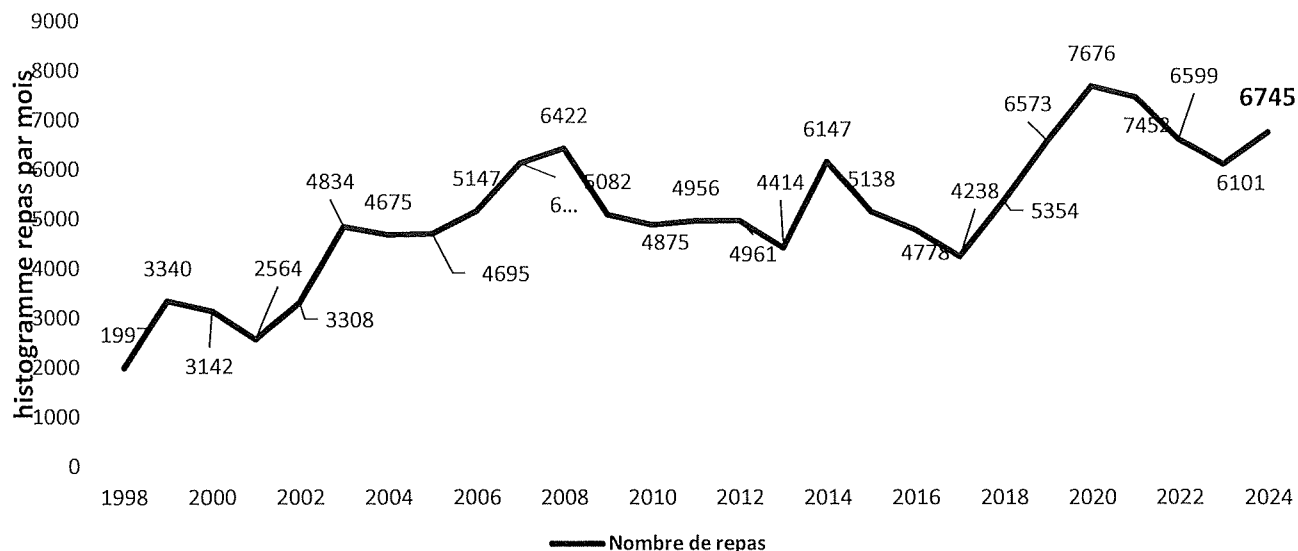
2.2- Chapitre 70 – Produits des services => 95 720 € (114 563 € en 2023 soit – 16 %)

Portage de repas à domicile :

Après trois années successives de baisse, le portage de repas est reparti à la hausse avec + de 10 % de repas livrés sur l'exercice comptable 2024 (**facturation de décembre 2023 à novembre 2024**).

Portage de repas	2023	2024	Evolution
Nombre	6 082	6 678	+ 10 %
Recette	60 596.40 €	69 599.50 €	+ 15 %

Le graphique suivant trace les livraisons de repas **à l'année civile** depuis 1999. On constate que sur la période post-Covid les livraisons ont régulièrement diminué. Ces livraisons ont retrouvé un niveau légèrement supérieur à 2019.



Participation des communes à l'aide alimentaire :

Les recettes de facturation de l'aide alimentaire 2023, perçues en 2024, aux autres communes sont de 5 739 € contre 10 556 € en 2023. Cette baisse s'explique par le rattrapage intervenu en 2023 pour la commune de Locmaria-Grand-Champ.

Refacturation charges à AGORA :

En 2023, cette refacturation de charges était comptabilisée au chapitre 70, pour un montant total de 21 186 €, dont 11 000 € de régularisation 2022.

À compter de 2024, ces refacturations sont comptabilisées sur le chapitre 75 (compte 752) pour un montant de 9 331 €

2.3- **Chapitre 74 – Dotations et participations (hors commune) => 3 364 €** (6 986 € en 2023 soit – 52 %)

La participation du Département est passée de 6 986 € à 3 364 €. Cela s'explique par le versement, en 2023, du solde d'aide pour l'accueil des ukrainiens.

2.4- **Chapitre 75 – Autres produits de gestion => 154 011 €** (103 448 € en 2023 soit + 49 %)

Revenus des immeubles :

Comme indiqué dans le point A.2.2, les refacturations de charges à AGORA sont désormais mandatées dans ce chapitre. L'impact est de + 9 331 € en 2024.

La commune verse désormais au CCAS une participation pour l'utilisation des salles de la MDS, soit, pour 2024, + 5 175 €.

Le loyer des autres autres locations, AGORA et ALDIAGO, progresse du fait de l'indexation des loyers.

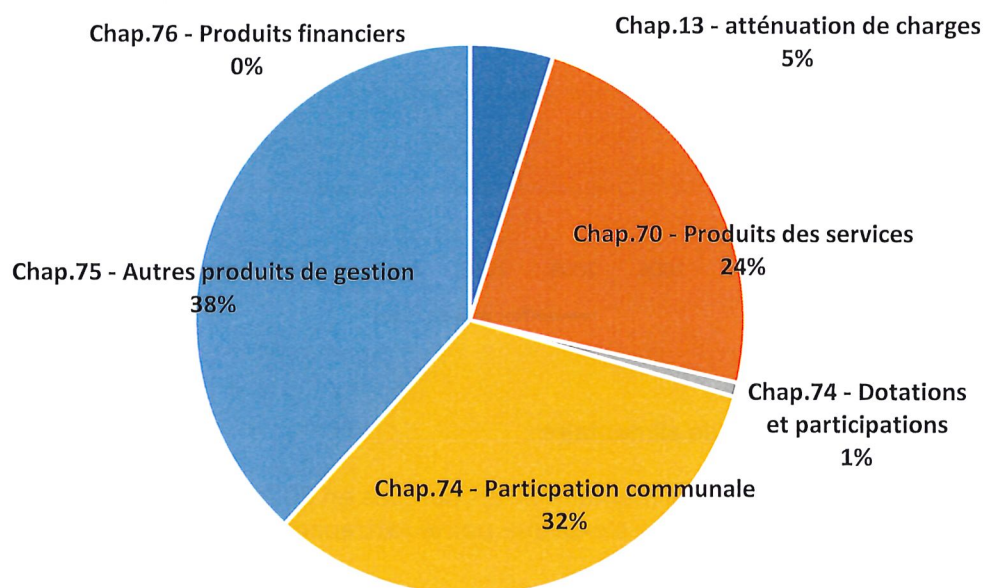
Dons et libéralités :

Les recettes de la Malle des Malins restent stables. Elles passent de 35 159 € en 2023 à 33 227 € en 2024.

À noter toutefois que la vente des biens de la Villa Grégam et de la maison de la Congrégation avait rapporté plus de 9 000 € en 2023.

2.5- Participation de la commune

La commune a contribué aux ressources du CCAS pour un montant de 130 000 € en 2024, contre 160 000 € en 2023.



3- SECTION DE FONCTIONNEMENT : CONCLUSION

Une fois intégré le déficit 2023 de 57 753€, le Compte Financier Unique 2024 du CCAS dégage un déficit global de 44 600 € qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement	Montant en euros
Dépenses nettes	390 343 €
Recettes nettes	403 496 €
Résultat de l'exercice	+ 13 153 €
Résultat antérieur reporté (2023)	- 57 753 €
Résultat global CA 2024	- 44 600 €

Le résultat de fonctionnement du CCAS est positif en 2024, avec une subvention de 130 k€, contre 160 k€ en 2023.

B- En section d'investissement**1- LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT**Elles s'établissent à **200 865 €** (418 569 € en 2023 soit – 52 %)

Investissement Dépenses		CA 2023	CA 2024
16	Remboursement Emprunts	310 181 €	33 911 €
1641	Remboursement emprunts	310 181 €	33 911 €
21	Immobilisations corporelles	93 531 €	166 257 €
21318	Bâtiment rue de la Madeleine	92 174 €	146 389 €
2158	Autres installations		386 €
21828	Matériels de transport		16 652 €
21838	Matériels informatiques		1 748 €
21848	Matériels de bureau		1 082 €
2188	Autres immobilisations corporelles	1 357 €	
23	Immobilisations en cours	14 376 €	697 €
2313	Constructions	13 753 €	697 €
2314	Constructions sur sol d'autrui	624 €	
27	Autres immobilisations financières	481 €	
2745	Avances remboursables	481 €	
TOTAL DEPENSES réelles		418 569 €	200 865 €
040	Amortissements de subventions	763 €	761 €
TOTAL DEPENSES d'ordre		763 €	761 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		419 332 €	201 626 €

Les dépenses font apparaître le remboursement en capital pour un montant de 33 911 €.

2- LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENTElles s'établissent à **130 560 €** (27 165 € en 2023 soit + 380%)

Investissement Recettes		CA 2023	CA 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 065 €	30 180 €
10222	FCTVA	7 065 €	30 180 €
13	Subventions d'investissement	20 000 €	100 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées		
1641	Emprunts en euros		
165	Dépôts et cautionnements reçus		
27	Autres immobilisations financières	100 €	380 €
2745	Avance remboursable	100 €	380 €
TOTAL RECETTES réelles		27 165 €	130 560 €
040	Amortissements	40 427 €	39 448 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		67 592 €	170 008 €

Le CCAS a perçu le FCTVA sur les travaux effectués en 2022, ainsi qu'une subvention de la Région de 100 000 € pour la Maison des Solidarités.

3- SECTION D'INVESTISSEMENT : EN CONCLUSION

Une fois intégré l'excédent de 2023 de 102 042 €, le Compte Financier Unique 2024 du CCAS dégage un excédent global de 70 424 € en section d'investissement :

Section d'investissement	Montant en euros
Dépenses nettes	201 626 €
Recettes nettes	170 008 €
Résultat de l'exercice	- 31 618 €
Résultat antérieur reporté (2023)	+ 102 042 €
Résultat global à reporter sur le BP 2025 (R001)	+ 70 424 €

CCAS

Délibération n°2025-CA9AVRIL-14

CCAS : Vote du Compte Financier Unique 2024

Rapporteur : Madame Françoise BOUCHÉ-PILLON

Le Conseil d'Administration prend connaissance des résultats du Compte Financier Unique 2024 du Budget du Centre Communal d'Action Sociale qui se résume ainsi :

CCAS GRAND CHAMP - CCAS DE GRAND CHAMP - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	322 000,00	524 381,61	846 381,61
	Recettes réalisées (1)	B	170 008,35	403 496,55	573 504,90
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	424 042,04	466 628,41	890 670,45
	Dépenses réalisées (1)	E	201 625,68	390 343,04	591 968,72
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-31 617,33	13 153,51	-18 463,82
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	102 042,04	-57 753,20	44 288,84
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	70 424,71	-44 599,69	25 825,02
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	70 424,71	-44 599,69	25 825,02

1. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Fonctionnement	Montants
Recettes	403 496,55 €
Dépenses	390 434,04 €
RESULTAT de l'exercice	13 153,51 €

Investissement	Montants
Recettes	170 008,35 €
Dépenses	201 625,68 €
RESULTAT de l'exercice	- 31 617,33 €

2. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Fonctionnement	Montants
SOLDE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	13 153,51 €
+ Résultat antérieur reporté	- 57 753,20 €
Résultat de fonctionnement cumulé	- 44 599,69 €
Investissement	Montants
SOLDE D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	- 31 617,33 €
+ Résultat antérieur reporté	102 042,04 €
= RESULTAT CUMULÉ	70 424,71 €
- RAR Dépenses	- €
+ RAR Recettes	- €
Résultat d'investissement cumulé après RAR	70 424,71 €
Affectation du résultat de fonctionnement	Montants
Au financement de l'investissement 2025 (C/1068)	- €
En report à nouveau en fonctionnement (d/002)	- 44 599,69 €

Conformément à l'article L,2121-14 du CGCT, Madame la Présidente ne peut pas prendre part au vote et quitte la séance.

Après avoir entendu l'exposé sur l'analyse du compte financier unique de l'exercice 2024 du Budget Centre Communal d'Action Sociale ;

Après s'être fait présenter les résultats de l'exercice 2024 du Centre Communal d'Action Sociale ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2313-1, L. 2121-31, L.2341,1, L. 2343-1 et 2 ;

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

VU la délibération 2024-CA11AVR-11 du 11 avril approuvant le passage du budget du Centre Communal d'Action Sociale au Compte Financier Unique ;

VU le document budgétaire transmis par Madame la Présidente ;

La Présidente étant absente à la séance le Conseil d'Administration siège sous la présidence de Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Vice-Présidente ;

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : ADOPTE le Compte Financier Unique 2024, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération ;

Article 2 : CONSTATE la concordance des valeurs avec celles du Trésorier Principal du Service de Gestion Comptable de Vannes ;

Article 3 : DÉCIDE d'affecter le résultat du Compte Financier Unique 2024 tel que présenté ci-dessus ;

Article 4 : AUTORISE la Vice-Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

Ce bordereau a fait l'objet d'échanges et de précisions tout au long de la présentation.

CCAS Budget : Présentation du Budget Primitif 2025

A- SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Présentation synthétique

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Ch.011 – Charges courantes	119 000 €	Ch.013-Réduction de charges	50 000 €
Ch.012 – Personnels	156 000 €	Ch.70 – Produit des services	82 600 €
Ch.65 – Dotations & participations	10 700 €	Ch.74 – Dotations & participations	2 800 €
Ch.66 – Frais Financiers	61 000 €	Ch.75 – Autres produits courants	150 500 €
Ch.67 – Exceptionnels	1 000 €		
Ch.68- Provisions	300 €		
TOTAL Charges réelles	348 000 €	TOTAL Produits réels	285 900 €
Dépenses d'ordre	60 000 €	Recettes d'ordre	500 €
TOTAL Dépenses	408 000 €	TOTAL Recettes	286 400 €
Report de résultat N-1	44 600 €	Participation communale	166 200 €
TOTAL DEPENSES CUMULÉES	452 600 €	TOTAL RECETTES CUMULÉES	452 600 €

2- Présentation détaillée

2.1- Les dépenses

► Chapitre 011 – charges à caractère général : 119 000 € (vs2023 84 518€) : + 34 500 € (+ 40%)

Prévision d'une progression sensible des dépenses du chapitre 011 du fait de :

- La comptabilisation en 2025 des frais énergétiques supportés par la commune pour la Maison des Solidarités : impact : **+ 8 800 €**
- Prévision de portage de 7 000 repas en 2025 (+ 4%) : **+ 1 800 €**
- Frais de maintenance : augmentation prévisionnelle de **+ 1 900 €** (ascenseur)
- Honoraires et frais d'actes : **+ 4 700 €**
- Assurances : **+ 3 900 €** compte tenu du nouveau marché 2025-2028

Fonctionnement Dépenses	BATMAD	VIL	CCAS	PORTAGE DE REPAS	MALLE DES MALINS	RELAIS LOCH SOLIDAIRE	TOTAL
Chapitre 011 - Charges à caractère général	100 €	22 845 €	36 787 €	45 458 €	3 262 €	10 548 €	119 000 €
60611 Eau		623 €	188 €			189 €	1 000 €
60612 Electricité		2 494 €	750 €			756 €	4 000 €
60621 Chauffage		2 494 €	750 €			756 €	4 000 €
60622 Carburant				1 200 €		300 €	1 500 €
60623 Alimentation			150 €		100 €	1 250 €	1 500 €
60631 Fournitures d'entretien	- €	717 €	216 €	200 €	150 €	217 €	1 500 €
60632 Fournitures de petit équipement	- €	3 000 €	500 €	500 €	500 €	500 €	5 000 €
60636 Vêtements de travail	- €	- €	- €	100 €	- €	- €	100 €
6064 Fourn. administratives			330 €	330 €	100 €	190 €	950 €
6068 Autres matières et fournitures	- €	- €	- €	- €	200 €	- €	200 €
611 Contrats de prestations de services	- €	1 000 €	6 230 €	40 270 €	500 €	- €	48 000 €
61358 Autres locations mobilières			200 €				200 €
615228 Entretien et réparations autres bâtiments	100 €	4 000 €	- €	- €	500 €	400 €	5 000 €
61551 Entretien matériel roulant				1 000 €		1 000 €	2 000 €
61558 Remplacement filtres chaudières							- €
6156 Maintenance	- €	6 142 €	2 236 €	280 €	180 €	1 363 €	10 200 €
616 Primes d'assurance	- €	- €	4 500 €	500 €	- €	500 €	5 500 €
6182 Documentation générale	- €	52 €	450 €	88 €	32 €	78 €	700 €
6184 Versements organismes de formation	- €	550 €	150 €	120 €	- €	180 €	1 000 €
62268 Honoraires			5 000 €				5 000 €
6227 frais d'acte et de contentieux			2 000 €				2 000 €
6228 Divers			1 000 €				1 000 €
6231 Annonces et insertions			300 €				300 €
6232 Fêtes et cérémonies	- €	- €	9 450 €	150 €	900 €	900 €	11 400 €
6234 Réception	- €	450 €	- €	- €	- €		450 €
6236 Catalogues et imprimés	- €	- €	500 €	- €	100 €	- €	600 €
6238 Divers			200 €				200 €
6251 Voyages et déplacements			500 €				500 €
6261 Frais d'affranchissement	- €	- €	300 €	500 €	- €	- €	800 €
6262 Téléphone		700 €	100 €	220 €	- €	180 €	1 200 €
627 Services bancaires et assimilés			600 €				600 €
6281 Concours divers		- €	- €	- €	- €	100 €	100 €
6283 Frais de nettoyage des locaux		623 €	188 €	- €	- €	189 €	1 000 €
62878 Remboursements de frais BAM						1 500 €	1 500 €

► **Chapitre 012 – Frais de personnels : 156 000 € : - 36 000 € (-18 %)**

Poste	CA 2024	Budget 2025
Salaires et charges	174 180 €	140 000 €
Assurance statutaire	741 €	3 000 €
CNAS	3 472 €	1 100 €
Médecine du travail et expertise	1 152 €	1 500 €
Personnels de la commune	7 447 €	10 600 €
Autres	5 364 €	
TOTAL chapitre 012	192 356 €	156 000 €

- Deux agents à temps partiel thérapeutique sur la totalité de l'année ;
- Après cinq exercices avec un taux de frais de personnels supérieur à 54%, ce taux passerait sous la barre des 45 % en 2025.

► **Chapitre 65 – Dotations et participations : 10 700 € : + 1 948€ (+ 22 %)**

Poste	CA 2024	Budget 2025
Perte sur créances irrécouvrables	1 110 €	1 200 €
Aides FEE et énergie	3 035 €	4 500 €
Aides secours facultatives	3 606 €	4 000 €
Subventions et participations	1 000 €	1 000 €
Autres	1 €	
TOTAL chapitre 012	8 752 €	10 700 €

- Budgétisation des postes d'aides à la hausse

► **Chapitre 66 – Frais Financiers Dotations et participations : 61 000 € (Vs 2023 65 268 €) : - 5 268 € (- 8 %)**

- Compte tenu de l'évolution à la baisse des taux, les intérêts des emprunts indexés sur l'Euribor vont diminuer.

► **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 1 000 € : provision**

► **Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 300 € : provision**

2.2- Les recettes

► **Chapitre 013 – Réduction de charges : 50 000 € (Vs 2023 19 632 €) : + 30 368 € (+1,54%)**

- Des remboursements d'arrêts maladie 2024 sont à prévoir sur le budget 2025.

► **Chapitre 70 – Produits des services : 82 600 € (Vs 2023 95 720 €) : - 13 120 € (- 13.70%)**

- Portage de repas : budgétisation basse sur 6 600 repas x 10.50 €
- Prestation ménage FFR : 2 000 €
- Facturation de l'aide alimentaire aux autres communes (Brandivy, Colpo, Locmaria-Grand-Champ, Locqueltas, Plaudren) : 7 200 €
- Refacturation du CCAS aux locataires et autres tiers : 1 500 €
- Cotisation sport santé : prévision 30 adhésions : 1 600 € (sur la base de 26 adhésions)
- Concessions cimetière : 1 000 €

► **Chapitre 74 – Dotations et participations : 2 800 € : - 565 € (-16,80 %)**

► **Chapitre 75 – Autres produits des services : 150 500 € : - 3 511 € (- 2.3%)**

- Loyers (Agora, AMPER, ADMR, SAS ALDIAGO, Commune, SSIAD) ; Team Brocéliande et FFR ne paient actuellement pas de loyer : 91 600 €
- Récupération de charges (eau, énergies, ...) : 22 900 €
- Dons et libéralités : Rotary Club (5 000 €), Malle des Malins (30 000 €), autres (1 000€) : 36 000 €

2.3- Les écritures d'ordre

Il s'agit des dotations d'amortissement en dépenses, pour les biens à l'actif, et pour les subventions, au passif du bilan.

Les dotations sont estimées à 60 000 € en dépense et 500 € en recette.

2.4- La subvention d'équilibre

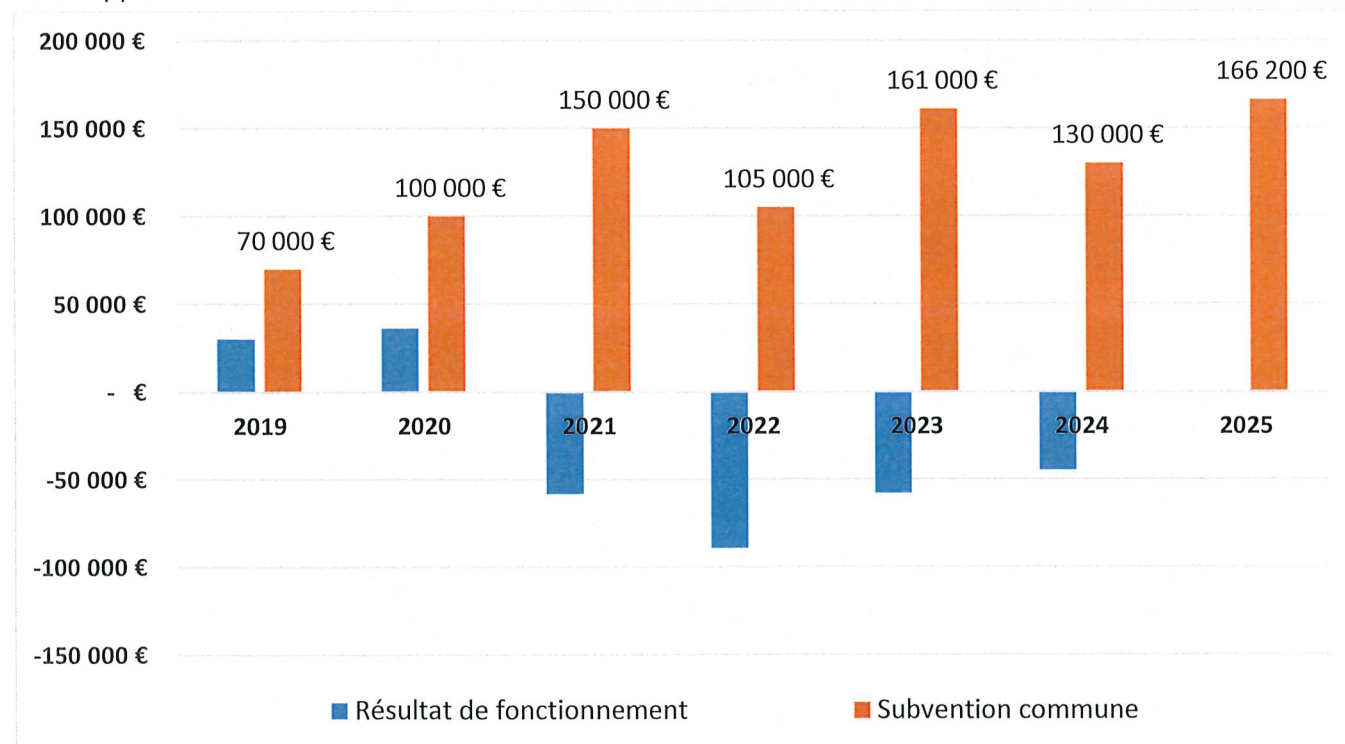
Montant Dépenses (réelles + ordre)	408 000 €
Montant des recettes (réelles + ordre)	286 400 €
Report de résultat N-1	- 44 600 €
Subvention communale d'équilibre	166 200 €

La subvention communale à budgétiser est de 408 000 € - 286 400 € + 44 600 € soit 166 200 €.

Un premier acompte de 100 000 € sera versé sur le 1^{er} semestre. Un complément, à concurrence de 66 200 €, sera versé en fin d'année selon les besoins réels du CCAS.

L'objectif est de solder le déficit de fonctionnement du CCAS progressivement.

Pour rappel :



B- SECTION D'INVESTISSEMENT

Au budget d'investissement 2025 du CCAS est prévue la cession du bâtiment de l'impasse de la Madeleine, sur la base de 600 k€.

Une partie de cette recette est destinée à l'amortissement de l'emprunt de portage de ce bâtiment, d'un montant de 530 k€.

Les autres recettes sont constituées par :

- Le versement du FCTVA, estimé à 5.5 k€ ;
- Le report à nouveau de 70.4 k€ ;
- Les dotations aux amortissements, qui ne génèrent pas de flux financiers, pour 60 k€.

Investissement Dépenses		Total
16	Immobilisations financières	570 000,00 €
1641	Remboursement portage bâtiment Madeleine	530 000,00 €
1641	Échéances emprunts long terme	40 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €
2051	Logiciels	10 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	41 000,00 €
2181	Installations générales	40 000,00 €
21838	Matériel de bureau et informatique	1 000,00 €
21848	Autre matériel de bureau et mobilier	
23	Immobilisation en cours	114 500,00 €
2313	Constructions	114 500,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		735 500,00 €
040	Opérations de transfert	500,00 €
28	Dotations amortissement subventions	500,00 €
TOTAL DEPENSES ORDRE D'INVESTISSEMENT		500,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		736 000,00 €

Investissement Recettes		Total
24	Cession d'immobilisations	600 000,00 €
24	Cession bâtiment la Madeleine	600 000,00 €
10	Dotations et fonds divers	5 575,29 €
10222	FCTVA	5 575,29 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		605 575,29 €
040	Opérations de transfert	60 000,00 €
28	Dotations amortissement investissements	60 000,00 €
TOTAL RECETTES ORDRE D'INVESTISSEMENT		60 000,00 €
RO01	SOLDE EXECUTION REPORT DE 2024	70 424,71 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		736 000,00 €

CCAS

Délibération n°2025-CA9AVRIL-15

CCAS : Vote du budget primitif 2025

Rapporteur : Madame Françoise BOUCHÉ-PILLON

Madame la Vice-Présidente présente le projet de budget prévisionnel pour l'année 2025 qui se présente ainsi :

- Un équilibre des dépenses et des recettes pour la section de fonctionnement pour un montant de 452 600 €
- Un équilibre des dépenses et des recettes pour la section d'investissement pour un montant de 736 000 €

Ce budget est la traduction des tendances dégagées lors de la présentation du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 12 mars 2025.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5, L.2313-1, L. 2121-31, L2341 -1, L2343-1 et 2 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil d'Administration du 12 mars 2025 ;

VU le document budgétaire transmis et présenté ;

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : **VOTE** les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du budget primitif de l'exercice 2025, ci-avant ;

Article 2 : **AUTORISE** Madame La Vice-Présidente à signer toutes les pièces se rapportant au budget primitif 2025

*Ce bordereau a fait l'objet d'échanges et de précisions tout au long de la présentation.
Mme ONNO demande des précisions sur le montant du loyer versé par la Sté ALDIAGO. Les services précisent que le loyer annuel est d'environ 25 K€.*

Départ de la séance de Mme COUGOULAT, à 19h30.
Présents : 11 – Pouvoirs : 2 – Votants : 13

SSIAD : Présentation du Compte Administratif 2024

Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) interviennent à domicile, sur prescription médicale, pour dispenser des soins aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Ils jouent un rôle primordial dans le maintien à domicile des personnes âgées, en prévenant la perte d'autonomie, en limitant les hospitalisations, en retardant une entrée dans un établissement d'hébergement, et en facilitant le retour à domicile après une hospitalisation.

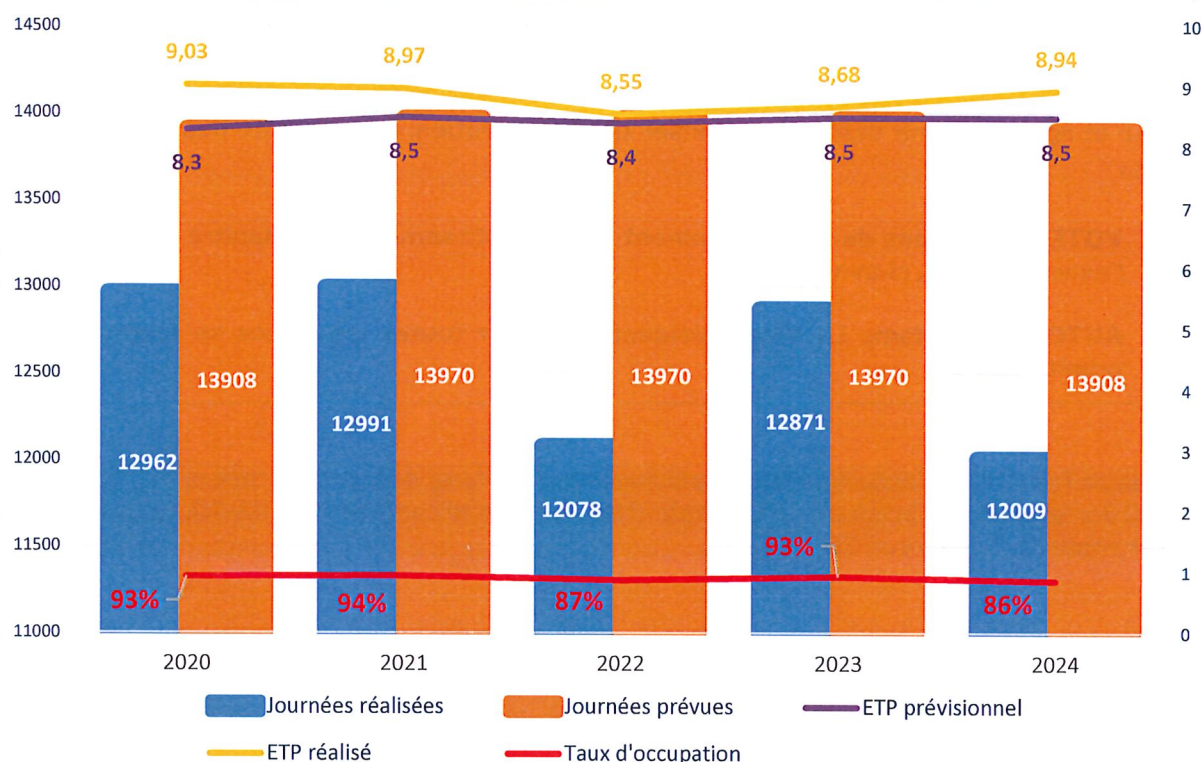
Le compte administratif 2024 du SSIAD s'établit sur une base de 35 lits personnes âgées et de 3 lits personnes handicapées soit un total de 38 lits.

Le taux d'occupation est de 86% en 2024 (93% en 2023). Le service a réalisé 12 009 journées en 2024 auprès de 54 patients (50 patients en 2023) pour 8.94 ETP (équivalent temps plein) d'aides-soignants (8.68 ETP en 2023) -> **23 hommes et 31 femmes** avec une moyenne d'âge globale de 81 ans en 2024.

La baisse du taux d'occupation, en 2024, s'explique par :

- Des arrêts maladie répétés d'une remplaçante d'été,
- Un taux de rotation en augmentation de 19 entrées pour 18 sorties.

Nombre de journées et d'Equivalent temps plein (ETP) de 2020 à 2024



Au 31 décembre 2024, l'effectif du SSIAD s'établit ainsi :

- 1 infirmière titulaire à temps non complet (31,50/35^{ème}),
- 10 ou 12 auxiliaires de soins à temps complets ou temps non complet ; titulaires et non titulaires.

A- Section de Fonctionnement**1- EN DÉPENSES**

Chapitre	2023	2024	€	%
011 - Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	27 993 €	18 721 €	-9 272 €	-33%
012 - Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	560 077 €	593 536 €	33 460 €	6%
016 - Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	39 095 €	51 178 €	12 083 €	31%
Total général	627 164 €	663 435 €	36 271 €	6%

Les charges de fonctionnement réelles progressent sensiblement en 2024, du fait essentiellement des frais de personnels.

► **Chapitre 011 – Charges à caractère général => 18 721 € soit – 9 272 € (- 33%)**

- Cette baisse importante des charges à caractère général s'explique, comme pour le CCAS, au décalage de facturation des frais énergétiques par la Commune ;
- Le poste principal de dépense, le carburant, est en légère baisse ;
- Les autres postes sont en diminution à l'exception des frais d'affranchissements et des fournitures administratives.

Article	2023	2024	Evolution €	Evolution %
	Montant	Montant		
60611 - Eau et assainissement	591 €	130 €	-461 €	-78%
60612 - Energie, électricité	7 299 €	200 €	-7 099 €	-97%
60613 - Chauffage	497 €	242 €	-254 €	-51%
60621 - Combustibles et carburants	11 262 €	10 302 €	-960 €	-9%
60622 - Produits d'entretien		90 €	90 €	
60624 - Fournitures administratives	389 €	1 506 €	1 116 €	287%
6066 - Fournitures médicales	3 063 €	2 047 €	-1 016 €	-33%
6068 - Autres achats de fournitures	1 597 €	607 €	-990 €	-62%
6251 - Voyages et déplacements	33 €	318 €	285 €	875%
6261 - Frais d'affranchissements	0 €	403 €	403 €	
6262 - Frais de télécommunication	648 €	536 €	-112 €	-17%
6281 - Prestations de blanchissage à l'extérieur	2 615 €	2 341 €	-274 €	-10%
Total général	27 993 €	18 721 €	-9 272 €	-33%

► **Chapitre 012 – Charges de personnel => 596 536 € soit + 33 460 € (+ 6%)**

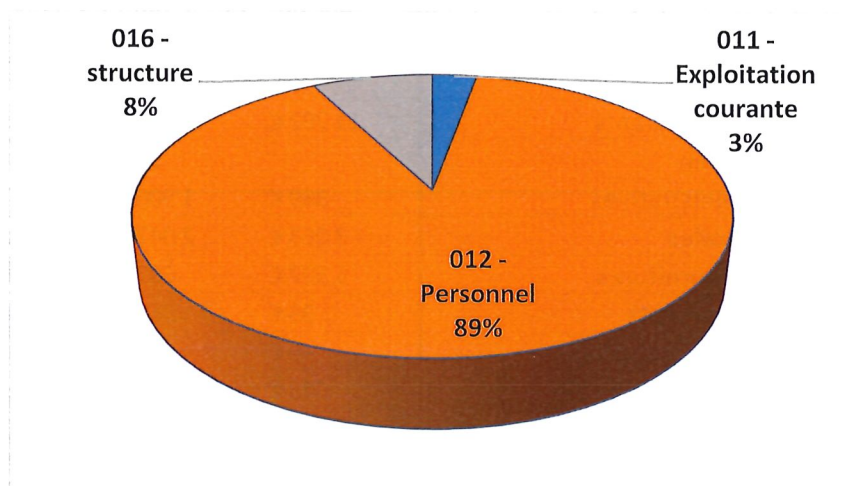
Plusieurs raisons expliquent cette croissance des frais de personnel :

- Refacturation de personnel : le CCAS n'a pas refacturé de mise à disposition de personnel administratif en 2023, alors que 9 735 € ont été refacturés en 2024 ;
- Honoraires d'infirmières : facturation de 52 262 € en 2024 contre 40 533 € en 2023 ;
- Assurance statutaire : mandatement à l'article 61688 (chap.016) en 2023 et à l'article 6488 (chap.012) en 2024, soit un impact de + 11 370 € sur le chapitre 012 en 2024.

► **Chapitre 016 – Dépenses afférentes à la structure => 51 178 € (vs 2023 39 095 €) soit + 12 083 € (+ 31%)**

Article	2023	2024	Evolution €	Evolution %
	Montant	Montant		
6132 - Locations immobilières		9 575 €	9 575 €	
61353 - Matériel de transport	15 821 €	15 287 €	-535 €	-3%
61358 - Autres locations mobilières	0 €	69 €	69 €	
61521 - Entretien et réparations bâtiments	128 €	10 €	-118 €	-92%
61558 - Autres matériels et outillages	249 €	5 814 €	5 565 €	2233%
61561 - Informatique	2 450 €	1 984 €	-466 €	-19%
61568 - Autres	115 €	394 €	279 €	242%
6161 - Multirisques	685 €	700 €	15 €	2%
6163 - Assurance transport	1 470 €	1 579 €	109 €	7%
61688 - Autres risques	15 676 €	3 768 €	-11 909 €	-76%
6184 - Concours divers (cotisations ...)	2 498 €	11 443 €	8 945 €	358%
623 - Publicité, publications, ...	0 €	19 €	19 €	
6518 - Autres redevances		536 €	536 €	
6588 - Autres	2 €	1 €	-1 €	-31%
Total général	39 095 €	51 178 €	12 083 €	31%

- Mise en place d'un loyer au SSIAD pour l'occupation des locaux de la MDS : **+ 9 575 €** ;
- Réparation d'un véhicule sinistré : **+ 4 885 €** ;
- Comme indiqué ci-dessus, les charges d'assurance statutaire ont été mandatées sur le chapitre 012 en 2024, soit un impact de **- 11 370 €** ;
- Formations : les agents du SSIAD ont effectué des formations pour un montant de 2 107 € en 2023 et 11 382 € en 2024 dont les formations SPASAD 2024 qui s'élèvent à **10 730 €**, soit un impact qui s'élève à **+ 9 275 €** en 2024 ;

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement du SSIAD :**2- EN RECETTES**

Chapitre	2023	2024	Ecart €	Ecart %
017 - Groupe 1 : Produits de la tarification	577 483 €	553 124 €	-24 360 €	-4,22%
018 - Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	74 024 €	33 466 €	-40 558 €	-54,79%
019 - Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables		146 389 €	146 389 €	
Total général	651 507 €	732 979 €	81 472 €	12,51%

L'année 2024 est marquée par la réforme de la tarification des SSIAD qui est entrée en vigueur progressivement depuis le 1er janvier 2023. Elle a pour objectif de mieux prendre en compte dans la tarification des structures les besoins en soins et le niveau de dépendance des personnes qu'elles accompagnent et de lutter contre les refus de prise en charge.

Le financement passe ainsi d'une dotation soins forfaitaire invariable quelle que soit l'activité du service, à une dotation qui est en adéquation avec le profil des personnes accompagnées et de la structure. Le financement des SSIAD est assuré par une dotation globale versée par l'ARS dont les fonds proviennent de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) qui comprend :

- Un financement au titre des frais de structure : forfait annuel selon le nombre de places autorisées ;
- Un financement au titre des interventions au domicile : il existe 9 types de forfaits hebdomadaires selon le GIR de la personne, la prise en charge ou non les week-ends, la prise en charge avec interventions ou non d'un Infirmier Diplômé d'Etat (IDEC).

► **Chapitre 017 – Produits de la tarification => 553 124 € (vs 2023 577 483 €) soit - 24 360 € (- 4 %)**

- Forfait global de soins : Le mois de décembre 2024, d'un montant de 68 602 €, n'a pas été provisionné sur l'exercice ce qui explique la baisse du forfait global de soins en 2024. 11 mois sont donc comptabilisés.

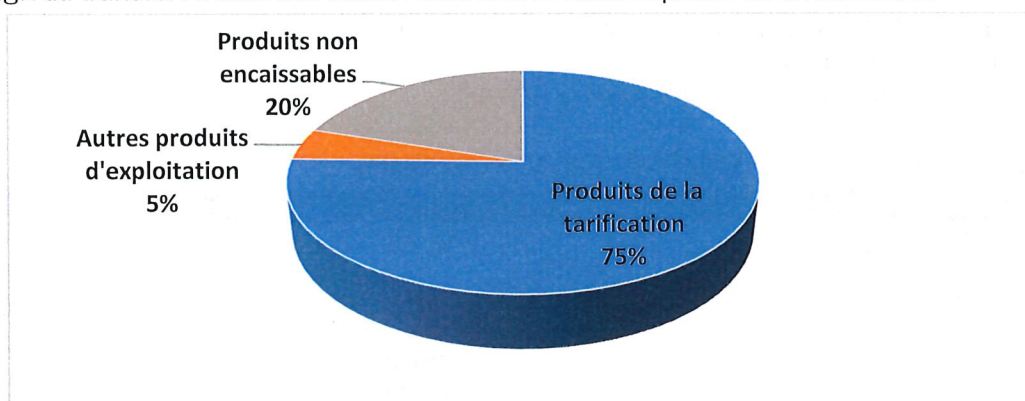
► **Chapitre 018 – Autres produits relatifs à l'exploitation => 33 466 € (vs 2023 74 024 €) soit - 40 558 € (- 55 %)**

- Réduction importante des recettes de ce chapitre qui s'explique par le montant des indemnités journalières versées à un agent en 2023.

Chapitre	2023	2024	Ecart €	Ecart %
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	62 277 €	24 707 €	-37 570 €	-60,33%
6479 - Remboursements sur autres charges sociales	93 €		-93 €	
7541 - Formation professionnelle	1 338 €		-1 338 €	
7548 - Autres remboursements de frais	9 960 €	3 973 €	-5 987 €	-60,11%
7588 - Autres produits divers de gestion courante	356 €	4 786 €	4 431 €	1245,76%
Total général	74 024 €	33 466 €	-40 558 €	-54,79%

► **Chapitre 019 – Produits financiers et produits non encaissables => 146 389 €**

- Il s'agit du transfert d'actif de l'ancien local SSIAD situé impasse de la Madeleine.



► **Opérations de fonctionnement d'ordre, en 2024 :**

- La valeur nette comptable de l'ancien local du SSIAD, cédé au CCAS sur la base de la valeur nette comptable (VNC), d'un montant de 146 389 € ;
- Des dotations aux amortissements d'un montant de 12 445 €.

3- SECTION DE FONCTIONNEMENT : EN CONCLUSION

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Ch.011 – Dépenses d'exploitation	18 721 €	Ch. 017 – Produits tarification	553 124 €
Ch.012 Personnel	593 536 €	Ch. 018 – Exploitation	33 466 €
Ch. 016 – Structure	51 178 €	Ch.019 – Produits cessions	146 389 €
Sous total dépenses réel	663 435 €	Sous total recettes réelles	732 979 €
VNC actifs cédés	146 540 €	(146540)	
Amortissements	12 445 €		
TOTAL Dépenses 2024	822 420 €	TOTAL Recettes 2024	732 979 €
Résultat de l'exercice	- 89 441 €		
		REPORT résultat N-1	16 126 €
TOTAL Dépenses cumulées	822 420 €	TOTAL recettes cumulées	749 105 €
Résultat cumulé	- 73 315 €		

Le résultat de fonctionnement cumulé de la section de fonctionnement est donc de -73 315 € :

- Une partie de ce déficit est compensée par l'excédent de résultat cumulé en 2023, 16 126 €, une autre partie, 8 895 €, est couverte par la réserve (compte 106868) disponible ;
- Le solde, 64 420 €, est à reporter sur le budget primitif 2025.

B- Section de d'investissement**1- EN DÉPENSES**

Les dépenses réelles d'investissement du SSIAD sont limitées :

- Logiciels informatiques
 - Berger Levrault (Finances-RH) : 1 036 €
 - Arche MC2 (application de suivi des interventions) 9 305 €
- Matériel informatique : écran : 241 €

2- EN RECETTE

- Versement du FCTVA pour 107 €

Les écritures d'ordre d'investissement sont :

- En dépense : néant
- En recette :
 - La sortie d'actif de l'ancien local du SSIAD pour, un montant de 146 388 €
 - Une sortie d'actif pour mise en rebus : 152 €
 - Les dotations aux amortissements pour 12 445 €

3- SECTION D'INVESTISSEMENT : EN CONCLUSION

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Ch.20– Concessions et droits	10 342 €	Ch. 010 – FCTVA	107 €
Ch.21 – Matériels	241 €		
Sous total dépenses réel	10 583 €	Sous total recettes réelles	107 €
		Sortie local SSIAD	146 388 €
		Réforme actif	152 €
		Amortissements	12 445 €
TOTAL Dépenses 2024	10 583 €	TOTAL Recettes 2024	159 092 €
Résultat de l'exercice			+ 148 509 €
		REPORT résultat N-1	28 229 €
TOTAL cumulées	10 583 €	TOTAL recettes cumulées	187 321 €
Résultat cumulé			+ 176 738 €

SSIAD**Délibération n°2025-CA9AVRIL-16****SSIAD : Vote du compte administratif 2024****Rapporteur : Madame Françoise BOUCHÉ-PILLON**

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte Administratif 2024 du budget du SSIAD, qui peuvent se résumer ainsi :

	TOTAL
Section de fonctionnement	
- Dépenses nettes	822 420,48 €
- Recettes nettes	732 979,07 €
Résultat global 2024 à reporter	- 89 441,41 €
Affectation à la réserve (106868)	25 021,86 €
Solde de fonctionnement	- 64 419,55 €
Section d'investissement	
- Dépenses nettes	10 582,90 €
- Recettes nettes	159 092,33 €
- Résultat budgétaire de l'exercice	28 228,61 €
Résultat global 2024 à reporter	176 738,04 €
TOTAL	
Déficit de fonctionnement 2024	- 64 419,55 €
Excédent d'investissement 2024	176 738,04 € €

La Présidente étant absente à la séance le Conseil d'Administration siège sous la présidence de Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Vice-Présidente ;

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : ADOPTE les résultats du compte administratif 2024 du budget du SSIAD établi par Madame la Vice-Présidente ;

Article 2 : CONSTATE la concordance des résultats du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2024.

Ce bordereau a fait l'objet d'échanges et de précisions tout au long de la présentation.

SSIAD**Délibération n°2025-CA9AVRIL-17****SSIAD : Approbation du Compte de Gestion 2024****Rapporteur : Madame Françoise BOUCHÉ-PILLON**

Madame la Vice-Présidente, informe que Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vannes a transmis le compte de gestion du budget du CSSIAD de Grand-Champ, document tenu en parallèle du compte administratif du SSIAD.

Le tableau ci-dessous, issu du compte de gestion, reprends le résultat 2024 du budget du SSIAD :

État B1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 056018

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VANNES

ETABLISSEMENT : SSIAD PA GRAND CHAMP

Résultats budgétaires de l'exercice

33001 - SSIAD PA GRAND CHAMP

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	40 834,66	840 700,00	881 534,66
Titres de recette émis (b)	159 092,33	732 979,07	892 071,40
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	159 092,33	732 979,07	892 071,40
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	40 834,66	840 700,00	881 534,66
Mandats émis (f)	10 582,90	824 923,86	835 506,76
Annulations de mandats (g)	0,00	2 503,38	2 503,38
Depenses nettes (h = f - g)	10 582,90	822 420,48	833 003,38
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	148 509,43		59 068,02
(h - d) Déficit		89 441,41	

Après avoir pris connaissance de ce tableau et vérification de celui-ci ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vannes, pour le SSIAD de Grand-Champ, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à viser et certifier lesdits documents.

Ce bordereau n'a donné lieu à aucun échange

SSIAD Budget : Présentation du Budget Primitif 2025

A- Section de Fonctionnement

1- PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

Chapitre	2024	2025	Evolution		Chapitre	2024	2025	Evolution	
CH.011 - Dépenses générales	18 721 €	19 700 €	980 €	5%	CH.017 - Tarification	553 124 €	749 420 €	196 296 €	35%
CH.012 - Personnels	593 536 €	632 000 €	38 464 €	6%	CH.018 - Exploitation	33 466 €	37 000 €	3 534 €	11%
CH.016 - Structure	51 178 €	46 300 €	- 4 878 €	-10%	CH.019 - Autres	146 389 €	- €	- 146 389 €	-100%
TOTAL Charges réelles	663 435 €	698 000 €	34 565 €	5%	Total Produits réels	732 979 €	786 420 €	53 441 €	7%
CH.016 - Structure	158 986 €	24 000 €	- 134 986 €	-85%				- €	
TOTAL Dépenses	822 420 €	722 000 €	- 100 420 €	-12%	TOTAL Recettes	732 979 €	786 420 €	53 441 €	7%
Résultat	- 89 441 €						64 420 €		
Affectaion réserve	64 420 €				Affectation N-1	-	64 420 €		
Solde de fonctionnement	- 64 420 €						0 €		

2- PRÉSENTATION DÉTAILLÉE

2.1- Dépenses de fonctionnement réelles

- Les charges de fonctionnement réelles progressent de 5%, du fait essentiellement de l'augmentation du taux de cotisation retraite CNRACL, qui passe de 31,5 à 34,5 % au 1er janvier 2025. A noter que ce taux augmentera également en 2026 2027 et 2028, d'où un impact de + 6 k€ chaque année sur les frais de personnels.
- Les dépenses générales (Ch.011) sont budgétées à la stabilité.
- Les dépenses réelles de structure (Ch.016) sont budgétées à la baisse du fait de dépenses exceptionnelles en 2024 (formations, Réparation de véhicule)

SSIAD BP 2025		CA 2024	BP 2025
Fonctionnement Dépenses		Total 38 lits	Total 38 lits
Chapitre 011 - Charges à caractères générales		18 721 €	19 700 €
60611	Eau et assainissement	130 €	500 €
60612	Energie, Electricité	200 €	1 000 €
60613	Chauffage	242 €	- €
60621	Carburant	10 302 €	10 000 €
60622	Produits d'entretien	90 €	500 €
60624	Fournitures administratives	1 506 €	500 €
6066	Fournitures médicales	2 047 €	2 500 €
6068	Autres achats	607 €	1 000 €
6251	Déplacements	318 €	200 €
6257	Réceptions	- €	- €
6261	Frais d'affranchissement	403 €	200 €
6262	Téléphone	536 €	800 €
6281	Prestation blanchissage	2 341 €	2 500 €
Chapitre 012 - Charges de personnels		593 536 €	632 000 €
6215	Personnel affecté à l'établissement	22 811 €	17 000 €
6226	Honoraires (soins infirmiers)	52 262 €	50 000 €
6228	Divers	- €	615 €
6331	Versement mobilité	3 676 €	4 100 €
6333	Part employeur formation professionnelle	7 353 €	8 100 €
6338	Autres impôts et taxes sur rémunération	919 €	- €
64111	Rémun principale titulaire et stagiaire	163 484 €	178 200 €
64113	Prime pouvoir d'achat	- €	- €
64115	Supplément familial de traitement	2 247 €	2 500 €
641182	Complément de traitement indiciaire	20 552 €	22 500 €
641183	Indemnité grand âge	8 039 €	8 700 €
641186	indemnité dimanche et JF	7 785 €	8 500 €
641188	Autres indemnités	31 829 €	34 700 €
64131	Rémunération principale non titulaire sur emploi permanent	89 136 €	97 200 €
641382	Complément de traitement indiciaire	11 123 €	12 200 €
641383	Indemnité grand âge	4 106 €	4 500 €
641386	indemnité dimanche et JF	4 151 €	4 600 €
641388	Autres indemnités	15 258 €	16 700 €
641588	Autres indemnités	- €	- €
64511	Cotisation URSSAF	63 354 €	69 100 €
64513	Cotisation caisse de retraite	6 507 €	7 100 €
64514	Cotisation ASSEDIC	4 951 €	5 400 €
64515	Cotisation CNRACL	58 929 €	64 300 €
64518	Cotisations aux autres org. sociaux	135 €	135 €
6471	Prestation versées FNAL	306 €	350 €
6475	Médecine du travail	864 €	1 000 €
64784	CNAS	2 387 €	2 500 €
6488	Autres charges diverses de personnel - participation mutuelle communal	11 370 €	12 000 €
Chapitre 016 - Autres Charges de gestion courantes réelles		51 178 €	46 300 €
6132	Locations immobilières	9 575 €	10 000 €
61353	Locations mobilières (véhicules)	15 287 €	21 300 €
61358	Autres locations mobilières	69 €	100 €
61521	Entretien sur biens immobiliers	10 €	100 €
61558	Entretien réparation autre matériel	5 814 €	1 500 €
61561	Entretien Informatique	1 984 €	500 €
61568	Autres matériels et outillages	394 €	200 €
6161	Multirisques	700 €	1 000 €
6163	Assurances transport	1 579 €	2 000 €
6165	Responsabilité civile	- €	500 €
6166	Matériels	- €	- €
61681	Assurance maladie, accident du travail ...	- €	- €
61688	Autres risques	3 768 €	3 000 €
617	Etudes et recherches	- €	- €
6182	Documentation générale	- €	- €
6184	Concours divers (formation, cotisations)	11 443 €	5 000 €
6185	Frais colloques, séminaires, conférences	- €	- €
623	Publicité publications	19 €	100 €
6518	Autres	536 €	500 €
6541	Créances admises en non valeur	1 €	500 €
Chapitre 016 - Autres Charges de gestion courantes d'ordre		158 986 €	24 000 €
675	Valeurs comptable des actifs cédés	146 541 €	-
68111	dotation amort.immobiliisations incorporelles	11 155 €	13 926 €
68112	dotation amort.immobiliisations corporelles	1 290 €	10 074 €
TOTAL DEPENSES		822 420 €	722 000 €

2.2- Recettes de fonctionnement réelles

Les ressources issues de la tarification progressent nettement du fait :

- Du rattrapage de la dotation de décembre 2024, non provisionnée sur l'exercice 2024 ; Il y a donc 13 mois de dotations en 2025 ;
- De la budgétisation d'un rattrapage par l'ARS du coût généré par l'augmentation du taux de cotisation retraite CNRACL

Il n'y a pas de ressources sur le chapitre 019 en 2025. Les ressources 2024 sont constituées par la sortie du bâtiment de l'ex. SSIAD, impasse de la Madeleine.

		CA 2024	BP 2025
Fonctionnement Recettes		Total 38 lits	Total 38 lits
Groupe I / Chap 017		553 124 €	749 420 €
731121	Financement au titre des interventions à domicile	553 124 €	749 420 €
733212	Financement au titre des frais de structure	- €	- €
731212	Forfait soins SSIAD Pers handicapées	- €	- €
Groupe II / Chap 018		33 466 €	37 000 €
6419	Rembours sur rémun pers. Non médical	24 707 €	30 000 €
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale	- €	- €
6479	Rembours sur autres charges	3 660 €	5 000 €
7488	Autres subventions et participations	- €	- €
7541	Formation professionnelle	- €	- €
7548	Autres remboursements de frais	313 €	- €
7588	Autres produits divers de gest. Courante	- €	- €
778	Autres produits exceptionnels	4 786 €	2 000 €
Groupe III / Chap 019		146 389 €	- €
775	Produit de cession d'actifs	146 389 €	- €
778	Autres produits	146 389 €	- €
TOTAL RECETTES		732 979 €	786 420 €
REPORT ANTERIEUR		16 126 €	- 64 420 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE (R-D)		- 73 315 €	722 000 €

B- Section d'investissement

1- PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

Compte tenu de la cession du bâtiment de l'impasse de la Madeleine, le résultat d'investissement 2024 est largement positif.

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	2024	2025	Evolution	Chapitre	2024	2025	Evolution
CH.20 Immo. incorporelles	10 342 €	36 000 €	25 658 € 248%	CH.10 - Dotations et subventions	107 €	500 €	393 € 367%
CH.21 Immo. corporelles	241 €	165 238 €	164 997 € 68463%				- €
TOTAL Charges réelles	10 583 €	201 238 €	190 655 € 1802%	Total Produits réels	107 €	500 €	393 € 367%
CH.016 - Structure			- €	CH.016 - Structure	158 985 €	24 000 €	- 134 985 €
TOTAL Dépenses	10 583 €	201 238 €	190 655 € 1802%	TOTAL Recettes	159 092 €	24 500 €	- 134 592 € -85%
Résultat				Résultat	148 509 €	- 176 738 €	- 325 247 € -219%
				Affectation N-1	28 229 €	176 738 €	
Solde d'investissement	28 229 €				176 738 €	0 €	

2- PRÉSENTATION DÉTAILLÉE

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé par l'inscription de 145 238 € en dépenses d'immobilisation à l'article 2188 :

		CA 2024	BP 2025
Investissement dépenses		Total 38 lits	Total 38 lits
20	Immobilisations incorporelles	10 342 €	36 000 €
2031	Frais d'études	- €	6 000 €
205	Concessions, droits, brevet...	10 342 €	30 000 €
21	Immobilisations corporelles	241 €	165 238 €
2183	Matériel de bureau et informatique	241 €	10 000 €
2184	Mobilier	- €	10 000 €
2188	Autres immo corporelles	- €	145 238 €
TOTAL		10 583 €	201 238 €
DEPENSE			

		CA 2024	BP 2025
Investissement Recettes		Total 38 lits	Total 38 lits
10	Dotations et fonds divers	107 €	500 €
10222	FCTVA	107 €	500 €
28	Amortissement	12 445 €	24 000 €
28,,,	Amortissements	12 445 €	24 000 €
21...	Cessions Immos	146 541 €	
21...	Cessions immos	146 541 €	
TOTAL		159 092 €	24 500 €
RECETTES			

10682	Affectation du résultat exercice antérieur	28 229 €	176 738 €
--------------	---	-----------------	------------------

RESULTAT investissement CUMULE (R-D)		176 738 €	0 €
---	--	------------------	------------

SSIAD

Délibération n°2025-CA9AVRIL-18

SSIAD : Vote du budget primitif 2025

Rapporteur : Madame Françoise BOUCHÉ-PILLON

Après avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2025, proposé par Madame la Vice-Présidente, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- ▶ En section de fonctionnement, de 786 420 €
- ▶ En section d'investissement, de 201 238 €

VU le document budgétaire transmis et présenté.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : **VOTE** les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du budget primitif de l'exercice 2025, ci-annexé ;

Article 2 : **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer toutes les pièces se rapportant au budget primitif 2025.

Ce bordereau a fait l'objet d'échanges et de précisions tout au long de la présentation.

INFORMATIONS DIVERSES :

Le PPGD : plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur

La Loi ALUR du 24 mars 2014 a confié aux EPCI la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux et a rendu obligatoire la mise en place d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGD).

Le plan partenarial vise à assurer une plus grande transparence dans les procédures d'attribution et à satisfaire le droit à l'information des demandeurs de logements sociaux.

Le futur plan 2025-2030 devra répondre notamment à trois grands objectifs :

- **La mise en œuvre du « Point Info Logement Social »** répondant aux obligations réglementaires de mise en œuvre d'un service d'information et d'accueil du demandeur et permettant de développer des outils de communication harmonisés et partagés à l'échelle de l'agglomération ;
- **L'organisation de la gestion partagée de la demande de logement social** via la définition de règles communes ;
- **L'utilisation du système de cotation de la demande de logement social**, outil d'aide à la décision tant à la désignation des candidats que lors des attributions de logements sociaux en Commissions d'Attribution de Logement (CAL).

Ce plan a été réalisé en collaboration avec les partenaires concernés par la gestion de la demande, l'information du demandeur et/ou l'attribution de logements sociaux présents sur le territoire de l'agglomération tout au long du 1^{er} semestre 2024 via un questionnaire adressé aux bailleurs et aux communes, des entretiens menés auprès des partenaires et trois ateliers thématiques qui se sont tenus en juin 2024.

Il a été présenté en Conférence Intercommunale du Logement le 15 janvier 2025 en présence du Préfet du Morbihan.

Conformément aux dispositions de l'article L441-2-8 du Code de la Construction et de l'Habitation, ce projet doit être soumis pour avis aux communes membres de l'EPCI et au Préfet de département. Il appartient donc au Conseil Municipal de délibérer sur celui-ci.

En complément, dans sa première orientation, **le plan prévoit la structuration d'un réseau partenarial permettant l'harmonisation des modalités d'accueil et d'information des demandeurs de logement social** à travers la mise en œuvre du Point Info Logement Social.

L'enjeu est d'améliorer l'information et la sensibilisation auprès des demandeurs dans un contexte de tension accrue sur le logement social.

Pour cela, il est proposé d'identifier le rôle et missions de chaque acteur œuvrant dans le champ de l'accueil du demandeur (mairies, CCAS, département, infos services, ADIL, SIAO, bailleurs, Action Logement).

Ces différents acteurs sont invités à se positionner au sein du réseau Point Info Logement Social en déterminant leur niveau d'accueil. Trois niveaux se structurant autour de 4 missions (Accueillir, Informer, Accompagner, Enregistrer) sont proposés.

Le Conseil Municipal de la Commune de Grand-Champ s'est positionné, lors de sa séance du 24 mars 2025, sur le PPGD et sur son rôle au sein de ce réseau. Au regard des missions déjà réalisées par le CCAS sur le volet social, elle a retenu le NIVEAU 2.

Pour précision, les missions des 2 niveaux proposées aux communes sont les suivantes

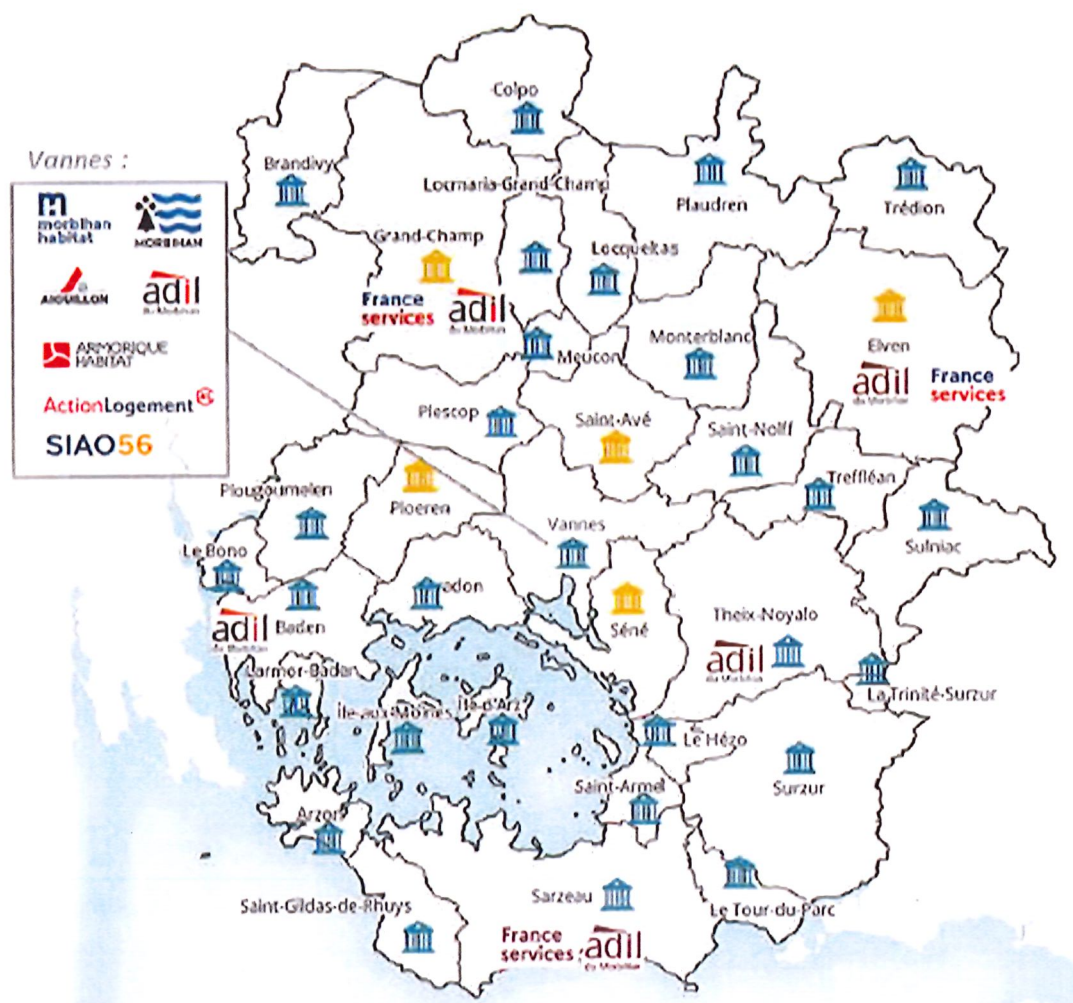
	Niveau 1	Niveau 2
J'accueille	• Accueil physique du public • Orientation vers l'interlocuteur adéquat et/ou vers le site internet dédié	• Les missions du niveau 1
J'informe	• Diffusion du « socle commun d'information »	• Les missions du niveau 1 + • Conseil le demandeur sur sa recherche (« information contextualisée ») • Information des demandeurs concernés sur la plateforme AL'In (Action Logement) • Information des demandeurs concernés sur la possibilité de prioriser son dossier (DALO et publics prioritaires)
J'accompagne		• Aide le demandeur à remplir sa demande (CERFA papier ou numérique) • A la demande de la personne, organisation d'un entretien dans les délais prévus par le PPGD (1 mois) • Vérification de la complétude du dossier (communes) • Numérisation des pièces justificatives (communes)

Une convention d'application sera signée avec l'agglomération ultérieurement à l'approbation du PPGD pour fixer les engagements et missions de chaque lieu d'information.

Cette convention pourra à ce moment être visée et signée par le CCAS selon les choix faits par la commune de Grand-Champ, à savoir le **NIVEAU 2**.

Extrait du PPGD – Proposition de structuration des lieux d'accueil et d'information physiques sur le territoire de l'agglomération de GMVA

Une première hypothèse de répartition des lieux d'accueil selon les missions a pu être établie suite aux ateliers qui se sont tenus en juin 2024. Cette carte sera actualisée dès lors que les communes, bailleurs et associations se seront positionnés sur leur rôle au sein des différents niveaux proposés. Ce positionnement fera l'objet d'une convention d'application du Point Info Logement Social dans laquelle les missions seront détaillées pour chacun des membres.



Niv. 1 : Accueil et information



Mairies



Info services
+ Ty Info services (multi-sites)



Département 56 (chargé-e-s d'accueil)

Niv. 2 : Accueil, information & accompagnement



Mairies



ADIL 56

Niv. 2 + : Accueil, information & accompagnement des publics à besoins spécifiques



Département 56 (travailleurs sociaux)

SIAO 56 SIAO 56

Niv. 3 : Accueil, information & enregistrement



Morbihan Habitat (agence de Vannes)



Aiguillon Construction (agence de Vannes)



Armorique Habitat (agence de Vannes)



Action Logement Services

Point sur l'Aide Sociale de fin d'année 2024 aux bénéficiaires du Relais Loch Solidaire

La Vice-Présidente rappelle qu'en 2023 en remplacement du colis de Noël, pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire, une aide financière de fin d'année a été réalisée sous forme de chèques cadeaux valables dans les commerces de Grand-Champ.

L'objectif étant de soutenir les ménages les plus vulnérables, compte-tenu du contexte actuel avec une forte augmentation des prix de l'énergie et de l'alimentation et ainsi leur donner un « coup de pouce » à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Le Conseil d'Administration a décidé de reconduire cette aide en 2024 sous les conditions suivantes :

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- ✓ Être bénéficiaires de l'Aide Alimentaire sur les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2024.

PROCÉDURE D'INSTRUCTION

- ✓ Instruction faite directement par l'accueil social du CCAS de Grand-Champ.

PIECES JUSTIFICATIVES À APPORTER

- ✓ Livret de famille / Pièce d'identité
- ✓ Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois

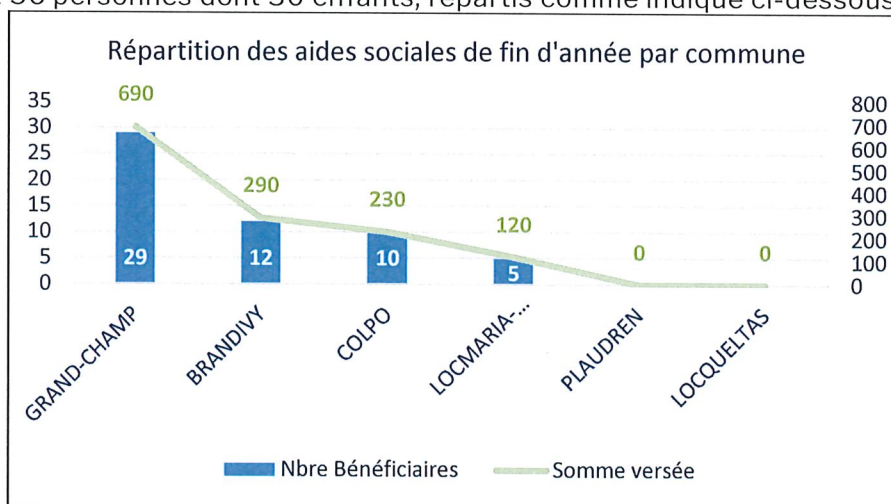
MONTANT ET FORME DE L'AIDE PROPOSÉE

- ➔ Personne seule 30 €
- ➔ Couple 50 €
- ➔ Par enfant 20€

En 2023, 1 560€ de chèques cadeaux avaient été distribués à 27 foyers (67 personnes dont 33 enfants) sur les communes de Grand-Champ, Colpo, Locqueltas, Brandivy, Plaudren et Locmaria-Grand-Champ. Les 1 560€ ont été dépensés chez 13 des 29 partenaires ayant signé la convention avec le CCAS.

Un foyer a refusé l'aide sociale de fin d'année en 2024.

L'aide a été versée sous forme de « chèques cadeaux ». 1 330€ ont été ainsi distribués à 21 foyers bénéficiaires soit 56 personnes dont 30 enfants, répartis comme indiqué ci-dessous :



A ce jour, 940€ ont été facturés au CCAS par 12 des 29 commerçants partenaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h06

La Vice-Présidente

Mme Françoise BOUCHE-PILLON

Le secrétaire

Mme Odile CAUDAL